

Communiqué de la FAE 1.11.24

Défense des libertés étudiantes et du droit de manifester

Depuis plusieurs mois, de nombreuses manifestations et réunions ont eu lieu sur le campus. Jusqu'à présent, ces événements ont permis aux étudiant·e·x·s d'exercer leur liberté d'expression, d'accès et de circulation, et leur droit de manifestation. Cependant, les récentes mesures de sécurité prises lors de certaines manifestations ont compromis ces droits fondamentaux. La FAE tient à réaffirmer son engagement en faveur des libertés étudiantes et à veiller à ce que les droits des étudiant·e·x·s soient protégés en toutes circonstances.

L'université est un espace de réflexion, de création et de maturation intellectuelle. À ce titre, le campus de Lausanne est un lieu où convergent diverses opinions, idéologies et croyances. Il est donc naturel – et même essentiel – que les idées soient remises en question et confrontées régulièrement. Ainsi, lorsque de nouvelles pensées émergent, la possibilité de se positionner pour ou contre ces idées doit être pleinement respectée.

Les événements de la scène internationale ont toujours eu un impact sur la vie du campus de l'Université de Lausanne. Que ce soit à travers des conférences, des ateliers ou de manifestations, ces événements extérieurs prennent différentes formes sur le campus et suscitent des débats. Les divergences d'opinions, bien qu'inconfortables parfois, sont nécessaires à une réflexion approfondie. C'est pourquoi la FAE revendique la préservation du dialogue et l'écoute de toutes les opinions, sans les reléguer au second plan. Pour que ces échanges soient véritablement constructifs et enrichissants, toutes les parties doivent faire preuve de transparence.

Face à ces enjeux, il est urgent de rappeler l'importance de la liberté de réunion et de manifestation au sein de l'université. Les événements récents ont malheureusement montré une atteinte à ces libertés. Que cela soit dû à une mauvaise gestion de la situation ou à une méconnaissance des droits, il est crucial pour la FAE de rappeler que la sécurité de touxtes, le dialogue entre la direction et les entités étudiantes, la transparence de la part de la direction, et ultimement, le droit de rassemblement doivent être préservés.

Afin de continuer à contribuer au bien-être de touxtes sur le campus, nous souhaitons partager l'alerte de l'ONU publiée dans les "Recommendations for universities worldwide for the second semester of 2024" à l'article 8: *Campus regulations were frequently and arbitrarily changed, intentionally or unintentionally unduly restricting protesters rights, with some rules being revised hourly in extreme cases and lacking transparency. Building closures, including of libraries, during exam periods and the use of fire regulations, that allegedly were unjustified, aiming to disperse peaceful protest actions of occupations, were seen as forms of collective punishment, designed to turn students against protesters and hinder protest participation. These severely limited the right to peaceful assembly. According to the international standards, "given the typically expressive nature of assemblies, participants must as far as possible be enabled to conduct assemblies within sight and sound of their target audience".* Nous vous renvoyons également aux articles 3 et 12 point h.¹

En vous priant de croire, notre sincère souhait que touxtes puissent s'accorder au mieux, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

¹ Romero, G. (2024). STATEMENT FROM THE UN SPECIAL RAPPOORTEUR ON THE RIGHTS OF FREEDOM OF PEACEFUL ASSEMBLY AND OF ASSOCIATION *Recommendations for universities worldwide for the second semester of 2024: Safeguarding the right to freedom of peaceful assembly and association on campuses in the context of international solidarity with the Palestinian people and victims* STATEMENT FROM THE UN SPECIAL RAPPOORTEUR ON THE RIGHTS OF FREEDOM OF PEACEFUL ASSEMBLY AND OF ASSOCIATION. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/association/statements/20241004-stm-sr-association.pdf>